



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE
LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 À 19H30 ET
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur générale, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et
trésorière et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Transaction et quittance – dossier 350-17-000075-237 (propriété sur la route Kennedy)
 - 3.3 Transaction et quittance – immeuble situé au 526 et 526B boulevard Renault
4. SERVICE INCENDIE
 - 4.1 Acquisition d'un camion incendie
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 Réparation de la piste cyclable – pluies du 6 juillet
 - 5.2 Modification résolution R-2024-03-8096 – contrat de surveillance de la 9^e Avenue
6. TRÉSORERIE
 - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 6.2 Acceptation des états financiers 2023 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière (secteur Beauceville)
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-09-8291

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2024-09-8292

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 12, 19 et 26 août 2024 soient adoptés tel que rédigés.

**3.2 TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 350-17-000075-237
(PROPRIÉTÉ SUR LA ROUTE KENNEDY)**

CONSIDÉRANT le dossier judiciaire 350-17-000075-237 ;

CONSDIÉRANT QUE les parties en sont venues à une entente sur une transaction et quittance ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un projet d'acte de vente finale de la part de Me





Lydia Lacasse, notaire ;

R-2024-09-8293

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents, toutefois, le maire se retire du vote sur cette question.

QUE la Ville accepte cette transaction et quittance concernant le dossier 350-17-000075-237 ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Serge Vallée, directeur général, ou Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, le cas échéant, afin de signer cette entente et les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou François Veilleux, maire, afin de signer cette vente finale préparée par Me Lydia Lacasse, notaire.

3.3 TRANSACTION ET QUITTANCE – IMMEUBLE SITUÉ AU 526 ET 526B BOULEVARD RENAULT

CONSIDÉRANT le projet de transaction et quittance concernant l'immeuble situé au 526 et 526B, sur le boulevard Renault, à Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un projet d'acte de vente finale de la part de Me Lydia Lacasse, notaire ;

R-2024-09-8294

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents, toutefois, le maire se retire de ce vote.

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Serge Vallée, directeur général, ou Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, le cas échéant, afin de signer cette entente et les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou François Veilleux, maire, afin de signer cette vente finale préparée par Me Lydia Lacasse, notaire, **à la condition**, toutefois, que la clause 7.3 du projet soumis soit retirée de l'acte de vente, avec les ajustements nécessaires.

4. SERVICE INCENDIE

4.1 ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite acquérir une nouvelle autopompe neuve pour le service incendie ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à la suite de la parution de l'appel d'offres sur le SEAO pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf ;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme reçue est celle de Camions Carl Thibault Inc. au prix de 760 488,00 \$, plus les taxes, plus des options pour une valeur totale de 763 558,00, plus toutes les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie, Monsieur Daniel Fortin, d'accepter la soumission de Camions Carl Thibault Inc. ;

R-2024-09-8295

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Camions Carl Thibault Inc. au montant de 763 558,00 \$, plus les taxes applicables, incluant toutes les garanties en options proposées ;

QUE le directeur du service incendie, Monsieur Daniel Fortin, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'achat de cette autopompe ;

QUE les fonds soient pris à même le règlement 2022-464.

5. TRAVAUX PUBLICS





5.1 RÉPARATION DE LA PISTE CYCLABLE – PLUIES DU 6 JUILLET

CONSIDÉRANT les pluies survenues durant l'été 2024, un éboulement est survenu le long de la piste cyclable, sur l'emprise de cette dernière (secteur au coin de la 9^e Avenue et de la 155^e Rue) ;

CONSIDÉRANT QUE la situation est dangereuse et nécessite des travaux d'urgence afin de protéger la sécurité des citoyens et les utilisateurs de la piste cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne reconnaît aucune responsabilité sur l'emprise ou autour de la piste cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, dans un souci préventif, a reçu une offre de services de Les Excavations de la Chaudière Inc., datée du 21 août 2024, au montant de 31 933,70 \$, plus les taxes applicables ;

R-2024-09-8296 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie, par souci de sécurité, le contrat de réparation de cet éboulement le long de la piste cyclable, dans le secteur de la 9^e Avenue et de la 155^e Rue à Les Excavations de la Chaudière Inc., au montant de 31 933,70 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer cette entente de services ;

QUE la Ville affirme officiellement qu'elle nie toute responsabilité de l'emprise de la piste cyclable et de son entretien et se réserve ses droits et recours ;

QUE les sommes requises seront payées par le budget de fonctionnement.

5.2 MODIFICATION À LA RÉOLUTION R-2024-03-8096 – CONTRAT SURVEILLANCE DU CHANTIER DE LA 9^e AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a octroyé un contrat à la firme Stantec pour la surveillance de chantier des travaux de réfection de la 9^e Avenue entre la 139^e Rue et la 155^e Rue, avec la résolution R-2024-03-8096 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs imprévues se sont présentés dans ce projet, comme la présence de roc, ajustements non prévus au plan et que cela engendre des frais supplémentaires de 6 115,00 \$ plus taxes pour la surveillance de chantier ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics d'accepter cette demande d'honoraires professionnels ;

R-2024-09-8297 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de défrayer les honoraires professionnels supplémentaires à la firme Stantec au montant de 6 115,00 \$ plus taxes ;

QUE la ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, à signer et approuver les documents en lien avec cette augmentation des honoraires professionnels ;

QUE les fonds soient pris à même le règlement d'emprunt numéro 2024-514.

6. TRÉSORERIE

6.1. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2024-09-8298 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 29 août 2024 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

6.2. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (SECTEUR BEAUCEVILLE)





CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'Office d'Habitation du sud de la Chaudière (secteur Beauceville) déposés par la firme Blanchette Vachon pour l'année 2023 ;

R-2024-09-8299

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE les états susmentionnés soient acceptés tels que déposés ;

QUE la Ville accepte le paiement de la somme de 3 527,67 \$ par l'Office d'Habitation de la Chaudière (secteur Beauceville).

7. VARIA

7.1 RETOUR À L'ÉCOLE

Le maire souhaite un bon retour à l'école aux étudiants.

7.2 COMITÉ D'AIDE DE BEAUCEVILLE

Nicole Jacques souligne une publication du CAB de Beauceville concernant les déchets apportés au comité d'aide. Que si le bien n'est plus bon, de ne pas l'amener là.

7.3 NOUVELLE SIGNALISATION AU COIN DE LA 9^E AVENUE

Nicole Jacques souligne que l'arrêt obligatoire supplémentaire entrainé en vigueur aujourd'hui, dans un secteur en pleine expansion.

7.4 ROUTE DE DESSERTE

Patrick Mathieu souligne que les travaux débutent le 16 septembre 2024 et que la route sera fermée à toute circulation pendant les travaux.

7.5 CITÉ SPORTIVE

Vincent Roy souligne que la Cité sportive avance bien, qu'on ajoute des sports. Il invite la population à utiliser les services disponibles.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sylvio Morin : EnBeauce.com

Il demande si la piste cyclable est fermée dans le secteur visé par les réparations.

Nicole Jacques précise qu'elle est fermée dans un sens. Patrick Mathieu et le maire précisent que c'est en direction Sud.

Sylvio Morin dit que les réparations étaient de la responsabilité de la Ville selon la MRC – les travaux sur la 9^e Avenue auraient causé les dégâts.

Serge Vallée répond que c'est la prétention de la MRC et qu'aucune étude officielle ne l'avance et que ce n'est qu'une hypothèse.

Sylvio Morin demande si la MRC a répondu non.

Serge Vallée dit que la MRC n'a pas répondu non de façon officielle.

Le maire répond que le but premier de la Ville est de sécuriser le périmètre.

Sylvio Morin demande si un appel d'offres a eu lieu.

Serge Vallée répond que ce montant n'oblige pas un appel d'offre.

Sylvio Morin demande si on a le coût final de la piste cyclable.

Le maire dit qu'il rencontre Serge Vallée à ce sujet. Mais que la priorité est de sécuriser le périmètre.

Frédéric Desjardins, Éclaireur-Progrès.

L'arrêt obligatoire ajouté, lequel est-ce ?

Le maire dit que c'est en direction Est-Ouest (en montant vers l'Est).

Patrick Mathieu dit que cela portait à confusion. Qu'on demandera au contracteur de faire une priorité pour le déglacage à ce secteur.

Monsieur Desjardins, le coin 107^e et 9^e Avenue, est-ce que c'est à venir ?

Patrick Mathieu dit que ce n'est pas discuté, mais qu'on a rendu les arrêts plus visibles et que le secteur devient très utilisé et fréquenté pour prioriser la sécurité de la population.

Frédéric Desjardins, le camion autopompe : c'est un règlement de quel type.

Mélanie Quirion répond que c'est un règlement d'emprunt spécifique à cette





acquisition.

Patrick Mathieu répond que plus on attend, plus les coûts augmentent.

Sylvio Morin : travaux de la 9^e Avenue, sont-ils terminés ou sait-on quand ?

Serge Vallée confirme que ce serait à la fin septembre au plus tard.

Contrat de surveillance qui a augmenté, savons-nous le montant de la facture finale ?

Mélanie Quirion répond que l'équipe interne est en validation de ces coûts.

Sylvio Morin : quittances sur les deux maisons, est-ce que c'est la maison jaune.

Le maire répond que oui.

Sylvio Morin : une vente finale, qu'est-ce que c'est ?

Sandra Bernard répond que c'est dans un cadre de vente pour non-paiement des taxes foncières, que c'est la dernière étape.

Sylvio Morin demande ce qui sera fait de cette maison ?

Serge Vallée répond que tant que la maison est là, il pourrait la rénover ou la refaire, qu'il a un droit acquis.

Sylvio Morin rappelle la demande de monsieur Bolduc (lors d'une séance précédente), qu'en fait-on ?

Sylvio Morin demande combien de temps il peut prendre avant de faire une demande de permis et faire quelque chose.

Serge Vallée répond que le délai débute à la demande de permis.

Sylvio Morin demande de quel autre immeuble il s'agit pour la quittance ?

Patrick Mathieu répond que c'est le rocher, une autre vente pour non-paiement de taxes.

Frédéric Desjardins, le parc des Rapides du Diable, peut-on y retourner ?

Le maire répond que oui.

Patrick Mathieu répond que c'est à la MRC de l'annoncer. Qu'il faut valider avec eux.

Frédéric Desjardins, la cité sportive, les jeux d'eau sont sur le point d'être terminés. Les autres projets sont pour l'année prochaine ou 2026.

Vincent Roy parle des différents projets complétés et à venir.

Frédéric Desjardins demande jusqu'à quand cela sera accessible.

Le maire revient sur la piste cyclable. Le parc des Rapides-du-Diable est resté ouvert.

Sylvio Morin, trottoirs sur le boulevard, ceux du pont seront pour quand ?

Serge Vallée souligne que les inondations nous ont aussi retardé de notre côté et qu'on n'a pas de nouvelle du côté du MTQ dans ce dossier.

Monsieur Desjardins souligne que l'Éclaireur reviendra dans les boîtes aux lettres à compter de la semaine prochaine.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-09-8300

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h02

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

